

www.hadithdujour.com

www.hadithdujour.com

**[L'importance et la manière de
faire le tefsir du Coran]**

Tables des matières

| | |
|--|----------------|
| L'importance d'apprendre le sens des versets du Coran..... | Page 3 |
| Comment faire l'explication du Coran ?..... | Page 5 |
| Première manière : L'explication du Coran par le Coran lui-même..... | Page 5 |
| Exemples d'explications de versets du Coran par d'autres versets du Coran..... | Page 5 |
| Seconde manière : L'explication du Coran par la Sounna authentique du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui)..... | Page 7 |
| Exemples d'explications de versets du Coran par la parole du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui)..... | Page 7 |
| Exemples d'explications de versets du Coran par l'acte du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui)..... | Page 10 |
| Troisième manière : L'explication du Coran par les paroles des compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous)..... | Page 12 |
| Les principaux savants dans le domaine de l'explication du Coran parmi les compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous)..... | Page 13 |
| Quatrième manière : L'explication du Coran par les paroles des tabi'ins... | Page 18 |
| Les principaux savants dans le domaine de l'explication du Coran parmi les tabi'ins..... | Page 18 |

L'importance d'apprendre le sens des versets du Coran

L'imam Ibn Jarir At Tabari (mort en 310 du calendrier hégirien) a dit : « Je suis certes vraiment étonné d'une personne qui lit le Coran mais qui ne connaît pas son sens, comment peut-il ressentir du plaisir dans sa lecture ?! »

(Mou'jam Al Oudaba p 2453)

L'imam Al Qortobi (mort en 671 du calendrier hégirien) a dit : « Il faut que la personne apprenne les règles du Coran afin de comprendre le sens voulu par Allah et ce qu'Il lui a imposé.

C'est ainsi que la personne va profiter de ce qu'elle lit et qu'elle pourra mettre en pratique ce qu'elle récite car comment pourrait-elle mettre en pratique une chose dont elle ne comprend pas le sens ?! »

(Al Jami' li Ahkam Al Qur'an vol 1 p 38)

Voici quelques textes sur l'importance pour chacun d'apprendre le sens des versets du Coran :

1. Allah a dit dans la **sourate Muhammad n°47 verset 24** (traduction rapprochée du sens du verset) : « Ne méditent-ils pas sur le Coran ? Ou y a-t-il des cadenas sur leurs cœurs ? ».

قال الله تعالى : أَفَلَا يَتَذَكَّرُونَ الْقُرْآنَ أَمْ عَلَى قُلُوبٍ أَفْعَالُهَا
(سورة محمد ٢٤)

Allah a dit dans la **sourate Sad n°38 verset 29** (traduction rapprochée du sens du verset) : « C'est un Livre béni que nous avons fait descendre sur toi afin qu'ils méditent sur ses versets et que les gens doués d'intelligence se rappellent ».

قال الله تعالى : كتاب أنزلناه إليك مبارك ليدبروا آياته وليتذكر أولو الألباب
(سورة ص ٢٩)

L'imam Al Qortobi (mort en 671 du calendrier hégirien) a dit : « Il y a dans cela une preuve qu'il est obligatoire de connaître les sens du Coran et également une preuve que le fait de lire lentement est meilleur que le fait de lire rapidement car il n'est possible de méditer que lorsqu'on lit lentement ».

(Al Jami' li Ahkam Al Qur'an vol 18 p 189)

2. Allah a dit dans la **sourate Al Fourqan n°25 verset 30** (traduction rapprochée du sens du verset) : « Et le Prophète a dit : Ô Seigneur ! Certes mon peuple a délaissé ce Coran ! ».

قال الله تعالى : وَقَالَ الرَّسُولُ يَا رَبِّ إِنَّ قَوْمِي اتَّخَذُوا هَذَا الْقُرْآنَ مَهْجُورًا
(سورة الفرقان ٣٠)

L'imam Ibn Kathir (mort en 774 du calendrier hégirien) a dit : « Le fait de délaissé l'apprentissage et la mémorisation du Coran fait partie du délaissement du Coran.

Le fait de délaissé la foi dans le Coran et le fait de ne pas le rendre véridique fait partie du délaissement du Coran.

Le fait de délaissé la méditation du Coran et le fait de délaissé l'apprentissage de son sens fait partie du délaissement du Coran.

Le fait de ne pas mettre le Coran en pratique, de ne pas appliquer ses ordres et de ne pas délaissier ses interdits fait partie du délaissier du Coran... ».

(Tefsir Ibn Kathir p 1357)

3. D'après 'Othmane Ibn 'Affan (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Le meilleur d'entre vous est celui qui apprend le Coran et l'enseigne ».

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°5027)

عَنْ عِثْمَانَ بْنِ عَفَانَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ قَالَ النَّبِيُّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : خَيْرُكُمْ مَنْ تَعَلَّمَ الْقُرْآنَ وَعَلَّمَهُ

(رواه البخاري في صحيحه رقم ٥٠٢٧)

Cheikh Al Islam Ibn Taymiya (mort en 751 du calendrier hégirien) a dit : « C'est pour cela que rentre dans la parole du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) : -Le meilleur d'entre vous est celui qui apprend le Coran- le fait d'apprendre les versets (*) et également le fait d'apprendre le sens des versets.

Le fait d'apprendre le sens des versets est d'ailleurs la cause première pour laquelle on apprend les versets et c'est cela qui va permettre d'augmenter la foi de la personne ».

(Majmou' Al Fatawa 13/403)

(*) C'est à dire le fait de les apprendre par cœur.

Comment faire l'explication des versets du Coran ?

Les savants disent que l'explication du sens des versets du Coran doit être faite de quatre manières :

1. l'explication du sens des versets du Coran par d'autres versets du Coran
2. l'explication du sens des versets du Coran par les hadiths authentiques du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui)
3. l'explication du sens des versets du Coran par les paroles des compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous)
4. l'explication du sens des versets du Coran par les paroles des tabi'ins. (*)

(Voir Majmou' Al Fatawa de Cheikh Al Islam Ibn Taymiya 13/363 ; Keyfa Yajibou 'Alayna An Noufasira Al Qur'an Al Karim de Cheikh Albani p 35/36)

(*) Les tabi'ins qui sont ceux qui ont appris la science, et en particulier l'explication du Coran, en l'étudiant chez les compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous) qui eux l'ont étudié avec le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui).

Dans ce document, nous allons, avec la permission d'Allah, donner quelques exemples et explications à propos de ces quatre manières par lesquels il faut expliquer le sens des versets du Coran.

Première manière : L'explication du Coran par le Coran lui-même

Le sens de cela est que les versets qui ne sont pas explicites peuvent avoir leurs sens explicités dans d'autres versets ou que les versets qui ne sont pas détaillés peuvent avoir leurs sens qui sont détaillés dans d'autres versets.

Et lorsqu'une partie du Coran vient expliquer le sens d'une autre partie il n'y a alors aucun doute possible sur l'exactitude de cette explication car c'est Allah qui a fait descendre le Coran et Il est ainsi le plus savant du sens voulu par ses versets.

(Voir Majmou' Al Fatawa de Cheikh Al Islam Ibn Taymiya 13/363 ; Ousoul Fi Tefsir de Cheikh 'Otheimine p 30)

Exemple n°1 :

Allah a dit dans la **sourate Al Fatiha n°1 versets 6 et 7** (traduction rapprochée du sens des versets) : « Guide nous sur le droit chemin, le chemin de ceux que Tu as comblé de Tes bienfaits, non pas de ceux qui ont encouru Ta colère ni des égarés ».

قال الله تعالى : اهْدِنَا الصِّرَاطَ الْمُسْتَقِيمَ / صِرَاطَ الَّذِينَ أَنْعَمْتَ عَلَيْهِمْ غَيْرِ الْمَغْضُوبِ عَلَيْهِمْ وَلَا الضَّالِّينَ
(سورة الفاتحة ٦ و ٧)

Qui sont les gens qu'Allah a comblé de Ses bienfaits ?

Ceci a été explicité dans le verset suivant :

Allah a dit dans la **sourate An Nissa n°4 verset 69** (traduction rapprochée du sens du verset) : « Quiconque obéit à Allah et au Messager alors ceux-là seront avec ceux qu'Allah a comblés de Ses bienfaits : les prophètes, les véridiques, les martyrs, et les vertueux. Et quels bons compagnons que ceux-là! ».

قال الله تعالى : وَمَنْ يُطِعِ اللَّهَ وَالرَّسُولَ فَأُولَئِكَ مَعَ الَّذِينَ أَنْعَمَ اللَّهُ عَلَيْهِمْ مِنَ النَّبِيِّينَ وَالصِّدِّيقِينَ وَالشُّهَدَاءِ وَالصَّالِحِينَ وَحَسُنَ أُولَئِكَ رَفِيقًا
(سورة النساء ٦٩)

Exemple n°2 :

Allah a dit dans la **sourate Younous n°10 versets 62 et 63** (traduction rapprochée du sens des versets) : « En vérité, les bien-aimés d'Allah seront à l'abri de toute crainte et ils ne seront point affligés. Ceux qui ont eu la foi et pratiqué la taqwa ».

قال الله تعالى : أَلَا إِنَّ أَوْلِيَاءَ اللَّهِ لَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ / الَّذِينَ آمَنُوا وَكَانُوا يَتَّقُونَ
(سورة يونس ٦٢ و ٦٣)

Qui sont les bien-aimés d'Allah qui sont mentionnés dans le verset n°62 ?

La réponse est qu'ils sont -Ceux qui ont eu la foi et pratiqué la taqwa- comme ceci est explicité dans le verset 63.

(Voir Ousoul Fi Tefsir de Cheikh 'Otheimine p 30)

Exemple n°3 :

Allah a dit dans la **sourate At Tariq n°86 versets 1 à 3** (traduction rapprochée du sens des versets) : « Par le ciel et le tariq. Et qui te dira ce qu'est le tariq ? C'est l'étoile vivement brillante ».

قال الله تعالى : وَالسَّمَاءِ وَالطَّارِقِ / وَمَا أَدْرَاكَ مَا الطَّارِقُ / النَّجْمُ الثَّاقِبُ
(سورة الطارق ١ إلى ٣)

Dans ces versets, Allah a juré sur deux de Ses créatures et Il appartient à Allah de jurer par ce qu'Il veut de Ses créatures contrairement aux créatures qui ne doivent elles jurer que sur Allah.

Ainsi Allah a juré par le ciel et par le tariq qui sont deux immenses créatures parmi ses créatures afin de montrer Sa grandeur.

Mais quel est le sens du -tariq- ?

Le terme -tariq- mentionné dans ces versets peut désigner, dans la langue arabe, une personne qui retourne auprès de sa famille durant la nuit.

Mais le sens de ce terme n'est pas ce qui est voulu, Allah a mentionné dans le verset 3 que le sens du -tariq- est l'étoile vivement brillante.

(Voir Tefsir Jouz 'Amma de Cheikh 'Otheimine p 150/151)

Seconde manière : L'explication du Coran par la Sounna authentique du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui)

La Sounna du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) vient expliquer le Coran car Allah a confié au Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) la transmission du Coran et ainsi il est la personne la plus savante du sens de la parole d'Allah.

L'importance de la Sounna au niveau de l'explication du Coran est telle qu'il n'est absolument pas possible de comprendre les piliers de l'Islam et comment les mettre en pratique sans revenir à la Sounna.

Ainsi, Allah, dans le Coran, a imposé la prière.
Mais comment connaître le nombre des prières obligatoires, leurs nombres respectifs d'unités de prière, la description de la prière...si ce n'est en retournant vers la Sounna ?

Dans le Coran, Allah a imposé aux croyants de s'acquitter de la zakat.
Mais comment connaître les différents types de biens qui sont concernés par la zakat, comment connaître le seuil d'imposition, comment connaître le montant dont il faut s'acquitter...si ce n'est en retournant vers la Sounna ?

(Voir Manzila As Sounna Fi Tachri' Al Islami de Cheikh Muhammed Aman Al Jami)

Nous allons prendre quelques exemples de textes prophétiques qui viennent expliquer des versets du Coran et sans lesquels il ne serait pas possible de comprendre correctement ces versets.

Exemple n°1 d'explication d'un verset du Coran par la parole du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) :

Allah a dit dans la **sourate Younous n°10 verset 26** (traduction rapprochée du sens du verset) :
« Pour ceux qui ont agis en bienfaisance il y a la belle récompense et un rajout ».

قال الله تعالى : للذين أحسنوا الحسنى وزيادة
(سورة يونس ٢٦)

Quel est le rajout qu'Allah a mentionné dans le verset ?

La réponse a été donné par le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) dans le hadith suivant :

D'après Souhayb (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Lorsque les gens du paradis vont rentrer dans le paradis, Allah va dire: Voulez vous que je vous rajoute quelque chose ?

Ils vont dire: N'as-Tu pas blanchit nos visages ? Ne nous as-Tu pas fait rentrer dans le paradis et Tu nous a sauvé du feu ?

Alors Il va lever le voile et il ne leur sera pas donné une chose qui leur sera plus aimée que de regarder leur Seigneur ».

Puis le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a récité le verset: -Pour ceux qui ont agis en bienfaisance il y a la belle récompense et un rajout-

(Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°181)

عن صهيب رضي الله عنه قال رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : إِذَا دَخَلَ أَهْلُ الْجَنَّةِ الْجَنَّةَ
يَقُولُ اللَّهُ : تَرِيدُونَ شَيْئًا أَزِيدُكُمْ
فَيَقُولُونَ : أَلَمْ تَبَيِّضْ وَجُوهَنَا ؟ أَلَمْ تَدْخُلْنَا الْجَنَّةَ وَتُنَجِّنَا مِنَ النَّارِ ؟
فَيُكْشَفُ الْحِجَابَ فَمَا أُعْطُوا شَيْئًا أَحَبَّ إِلَيْهِمْ مِنَ النَّظَرِ إِلَى رَبِّهِمْ
ثُمَّ تَلَا هَذِهِ آيَةَ : لِلَّذِينَ أَحْسَنُوا الْحُسْنَى وَزِيَادَةٌ
(رواه مسلم في صحيحه رقم ١٨١)

Exemple n°2 d'explication d'un verset du Coran par la parole du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) :

Allah a dit dans la **sourate Al An'am n°6 verset 82** (traduction rapprochée du sens du verset): «
Ceux qui ont cru et n'ont pas troublé leur foi par de l'injustice, ceux-là ont la sécurité et sont
bien guidés ».

قال الله تعالى : الَّذِينَ آمَنُوا وَلَمْ يَلْبِسُوا إِيمَانَهُمْ بِظُلْمٍ أُولَئِكَ لَهُمُ الْأَمْنُ وَهُمْ مُهْتَدُونَ
(سورة الأنعام ٨٢)

Le sens apparent de ce verset est que pour que la personne obtienne la sécurité qui est cité, il ne faut pas qu'elle est commis d'injustice qui viendrait troubler sa foi.

Ainsi les compagnons (qu'Allah les agrée) ont compris du verset que toute personne qui commet un péché, ce qui est une injustice de la personne envers elle-même, sera alors privé de la sécurité.

Mais le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a expliqué que le sens voulu par l'injustice dans le verset n'est pas l'injustice au sens large du terme mais l'injustice dans le sens de l'association à Allah uniquement.

D'après 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée) : Lorsque le verset -Ceux qui ont cru et n'ont pas troublé leur foi par de l'injustice- est descendu, ceci a été difficile pour les musulmans qui ont dit: Ô Messager d'Allah ! Lequel d'entre nous ne fait pas d'injustice à sa propre personne ? Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Ce n'est pas ceci. Il s'agit certes de l'association.

N'avez vous pas entendu ce qu'a dit Louqman à son fils alors qu'il l'exhortait: -Ô mon fils ! Ne donne pas d'associé à Allah car certes l'association est vraiment une immense injustice- (*) ».

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°3429 et Mouslim dans son Sahih n°124)

(*) Il s'agit du verset 13 de la sourate Louqman n°31.

عن عبدالله بن مسعود رضي الله عنه قال : لَمَّا نَزَلَتْ الَّذِينَ آمَنُوا وَلَمْ يَلْبِسُوا إِيمَانَهُمْ بِظُلْمٍ
شَقَّ ذَلِكَ عَلَى الْمُسْلِمِينَ فَقَالُوا : يَا رَسُولَ اللَّهِ ! أَيُّنَا لَا يَظْلِمُ نَفْسَهُ ؟
قَالَ النَّبِيُّ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : لَيْسَ ذَلِكَ إِنَّمَا هُوَ الشِّرْكَ أَلَمْ تَسْمَعُوا مَا قَالَ لُقْمَانُ لِابْنِهِ
وَهُوَ يَعِظُهُ يَا بُنَيَّ لَا تُشْرِكْ بِاللَّهِ إِنَّ الشِّرْكَ لَظُلْمٌ عَظِيمٌ
(رواه البخاري في صحيحه رقم ٣٤٢٩ و مسلم في صحيحه رقم ١٢٤)

Exemple n°3 d'explication d'un verset du Coran par la parole du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) :

Allah a dit dans la **sourate An Nissa n°4 verset 101** (traduction rapprochée du sens du verset):
« Et quand vous parcourez la Terre, ce n'est pas un péché pour vous de raccourcir la prière si vous craignez que les mécréants ne vous mettent à l'épreuve car certes les mécréants demeurent pour vous un ennemi déclaré ».

قال الله تعالى : وَإِذَا صَرَبْتُمْ فِي الْأَرْضِ فَلَيْسَ عَلَيْكُمْ جُنَاحٌ أَنْ تَقْصُرُوا مِنَ الصَّلَاةِ إِنْ خِفْتُمْ أَنْ يَفْتِنَكُمُ الَّذِينَ كَفَرُوا ۚ إِنَّ الْكَافِرِينَ كَاثِبُونَ كَثُوبًا مُبِينًا
(سورة النساء ١٠١)

Le sens apparent de ce verset est qu'il n'est permis au voyageur de raccourcir les prières obligatoires de quatre unités de prière à deux unités de prière que dans le cas où il craint un mal de la part des mécréants.

Mais le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a expliqué que ceci est maintenant permis à tous les voyageurs même s'ils ne craignent pas de mal de la part des mécréants.

D'après Ya'la Ibn Oumaya : J'ai dit à 'Omar Ibn Al Khattab (qu'Allah l'agrée) : Le verset -Ce n'est pas un péché pour vous de raccourcir la prière si vous craignez que les mécréants ne vous mettent à l'épreuve- ; mais maintenant certes les gens sont en sécurité.

Il a dit : J'ai été moi aussi étonné de ce qui t'a étonné et j'ai questionné le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) à propos de cela. Il a dit : « C'est une aumône qu'Allah vous a faite. Ainsi acceptez Son aumône ».

(Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°686)

عَنْ يَعْلَى بْنِ أُمَيَّةَ قَالَ : قُلْتُ لِعُمَرَ بْنِ الْخَطَّابِ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ : لَيْسَ عَلَيْكُمْ جُنَاحٌ أَنْ تَقْصُرُوا مِنَ الصَّلَاةِ إِنْ خِفْتُمْ أَنْ يَفْتِنَكُمُ الَّذِينَ كَفَرُوا فَقَدْ أَمِنَ النَّاسُ فَقَالَ : عَجِبْتُ مِمَّا عَجِبْتُ مِنْهُ فَسَأَلْتُ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ عَنْ ذَلِكَ فَقَالَ : صَدَقَهُ تَصَدَّقَ اللَّهُ بِهَا عَلَيْكُمْ فَأَقْبَلُوا صَدَقَتَهُ
(رواه مسلم في صحيحه رقم ٦٨٦)

Nous avons vu précédemment trois exemples de versets du Coran qu'il n'était pas possible de comprendre correctement sans connaître l'explication qu'en avait fait le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui).

Nous allons maintenant voir deux exemples de versets du Coran que le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a expliqué avec ses actes.

Exemple n°1 d'explication d'un verset du Coran par l'acte du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) :

Allah a dit dans la **sourate Al Maida n°5 verset 6** (traduction rapprochée du sens du verset): « Ô vous les croyants ! Lorsque vous vous levez pour la prière, lavez vos visages et vos bras jusqu'aux coudes... »

قال الله تعالى : يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا إِذَا قُمْتُمْ إِلَى الصَّلَاةِ فَاغْسِلُوا وُجُوهَكُمْ وَأَيْدِيَكُمْ إِلَى الْمَرَافِقِ...
(سورة المائدة ٦)

Le sens apparent de ce verset est que les ablutions sont obligatoire pour chaque prière que la personne soit déjà en état d'ablution ou pas.

Mais le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a montré par son acte que faire les ablutions avant chaque prière n'est pas obligatoire et que faire les ablutions avant la prière n'est obligatoire que pour la personne qui n'est pas en état de pureté.

(Voir la cassette n°1076 de la Silsila Al Houda Wa Nour de Cheikh Albani à 30 minutes)

D'après Bourayda (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) faisait les ablutions pour chaque prière mais le jour de la conquête de La Mecque, il a prié toutes les prières avec une seule ablution.

'Omar (qu'Allah l'agrée) lui a dit : Tu as fait une chose que tu ne faisais pas auparavant ?

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « C'est volontairement que j'ai fais cela ô 'Omar ! ».

(Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°277 et les termes sont ceux de Nasai dans ses Sounan n°133)

عن بريدة رضي الله عنه قال : كَانَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يَتَوَضَّأُ لِكُلِّ صَلَاةٍ فَلَمَّا كَانَ يَوْمَ الْفَتْحِ صَلَّى الصَّلَاةَ بِوُضُوءٍ وَاحِدٍ فَقَالَ لَهُ عُمَرُ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ : فَعَلْتَ شَيْئًا لَمْ تَكُنْ تَفْعَلُهُ ؟ قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : عَمَدًا فَعَلْتُهُ يَا عُمَرُ (رواه مسلم في صحيحه رقم ٢٧٧ واللفظ للنسائي في سننه رقم ١٣٣)

Exemple n°2 d'explication d'un verset du Coran par l'acte du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) :

Allah a dit dans la **sourate Al Maida n°5 verset 6** (traduction rapprochée du sens du verset): « Ô vous les croyants ! Lorsque vous vous levez pour la prière, lavez vos visages et vos bras jusqu'aux coudes... ».

قال الله تعالى : يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا إِذَا قُمْتُمْ إِلَى الصَّلَاةِ فَاغْسِلُوا وُجُوهَكُمْ وَأَيْدِيَكُمْ إِلَى الْمَرَافِقِ...
(سورة المائدة ٦)

Le sens apparent du verset est que le coude n'a pas à être lavé durant les ablutions.
Mais il a été rapporté de manière authentique que le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) lavait ses coude durant les ablutions.
Ainsi cela vient expliquer le verset et il est donc obligatoire de laver les coudes durant les ablutions.

(Charh Moukhtasar At Tahrir de Cheikh 'Otheimine p 514/515)

D'après 'Abdallah Al Moujmir : J'ai vu Abou Houreira (qu'Allah l'agrée) faire les ablutions. Il a lavé son visage parfaitement puis a lavé son bras droit en comprenant le coude puis il a lavé son bras gauche en comprenant le coude.

Ensuite il a passé les mains humides sur sa tête puis a lavé son pied droit en comprenant le bas du tibia puis a lavé son pied gauche en comprenant le bas du tibia.

Alors il a dit : C'est comme cela que j'ai vu le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) faire les ablutions.

(Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°246)

عن عبدالله المجمر قال : رَأَيْتُ أَبَا هُرَيْرَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ يَتَوَضَّأُ فَيَغْسِلُ وَجْهَهُ فَأَسْبِغَ الْوُضُوءَ ثُمَّ غَسَلَ يَدَهُ الْيُمْنَى حَتَّى أَشْرَعَ فِي الْعَضِدِ ثُمَّ يَدَهُ الْيُسْرَى حَتَّى أَشْرَعَ فِي الْعَضِدِ ثُمَّ مَسَحَ رَأْسَهُ ثُمَّ غَسَلَ رِجْلَهُ الْيُمْنَى حَتَّى أَشْرَعَ فِي السَّاقِ ثُمَّ غَسَلَ رِجْلَهُ الْيُسْرَى حَتَّى أَشْرَعَ فِي السَّاقِ ثُمَّ قَالَ : هَكَذَا رَأَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يَتَوَضَّأُ
(رواه مسلم في صحيحه رقم ٢٤٦)

Troisième manière : L'explication du Coran par les paroles des compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée)

Allah a révélé le Coran au Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et lui ordonné de l'expliquer aux gens.

Les compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée), qui ont assisté à la révélation, qui ont appris le Coran et son explication directement du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) sont donc logiquement les gens les plus savants de la communauté concernant l'explication du sens des versets du Coran.

Allah a dit dans la **sourate An Nahl n°16 verset 44** (traduction rapprochée du sens du verset) : « Et nous avons fait descendre sur toi le Rappel afin que tu exposes aux gens ce qui a été descendu pour eux (*) »

(*) C'est à dire : -Nous avons fait descendre sur toi ce Coran ô Muhammad afin que tu exposes aux gens ce qui s'y trouve-.

(Tefsir Tabari)

قال الله تعالى : وَأَنْزَلْنَا إِلَيْكَ الذِّكْرَ لِتُبَيِّنَ لِلنَّاسِ مَا نُزِّلَ إِلَيْهِمْ
(سورة النحل ٤٤)

D'après Chaqiq, 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée) a dit : « À l'époque, lorsqu'un homme parmi nous apprenait dix versets, il ne les dépassait pas avant de connaître leur sens et de les mettre en pratique (*) ».

(Rapporté par Tabari dans son Tefsir n°81 et authentifié par Cheikh Ahmed Chakir dans sa correction de Tefsir Tabari vol 1 p 80 ainsi que par Cheikh Shouayb Arnaout dans sa correction de Siyar A'lam An Noubala vol 1 p 490)

(*) 'Abdallah Ibn Mas'oud a appris le Coran avec le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et il informe de la manière dont les compagnons apprenaient à l'époque du Prophète (que la prière d'Allah et son salut soient sur lui).

(Mousnad de l'imam Ahmed avec la correction de Cheikh Shouayb Arnaout vol 38 p 467)

Ainsi, il est obligatoire de savoir que le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a enseigné aux compagnons à la fois les mots du Coran mais également le sens des versets.

(Majmou' Al Fatawa de Cheikh Al Islam Ibn Taymiya 13/327).

عن شقيق قال عبدالله بن مسعود رضي الله عنه : كان الرجل ممّا إذا تعلّم عشر آيات لم يجاوزهنّ حتّى يعرف معانيهنّ و العمل بهنّ

رواه الطبري في تفسيره رقم ٨١ و صححه الشيخ أحمد شاکر في تحقيق تفسير الطبري ج (١ ص ٨٠ و صححه أيضًا الشيخ شعيب الأرنؤوط في تحقيق سير أعلام ج ١ ص ٤٩٠)

L'imam Ibn Qayim Al Djawziya (mort en 751 du calendrier hégirien) a dit : « Les compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous) sont les gens les plus savants de la communauté des sens voulus par Allah dans Son Livre car c'est pour eux qu'il a été révélé, ils sont les premières personnes de la communauté à être concernées par ses versets.

Ils ont certes assisté à l'explication qu'en a fait le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) que ce soit à travers la théorie ou la pratique, ce sont eux les réels arabes

éloquents (*).

Ainsi, il ne convient pas de s'écarter de leurs explications des versets du Coran tant que cela est possible ».

(Ighathatou Lahfan fi Masayid Ach Chaytan p 425)

(*) C'est à dire qu'ils maîtrisaient parfaitement la langue arabe dans laquelle le Coran a été révélé.

Nous allons prendre quelques exemples de compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée) et de leurs sciences dans l'explication du Coran.

1. 'Ali Ibn Abi Talib (qu'Allah l'agrée)

'Ali Ibn Abi Talib (qu'Allah l'agrée) était le cousin et le gendre du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui).

Il est rentré dans l'Islam à l'âge de quatorze ans dès le début de la prophétie.

Puis il a émigré de La Mecque vers Médine.

Il a été le quatrième calife des musulmans après la mort du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui).

Il fait partie des gens à qui le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a annoncé de leurs vivants qu'ils faisaient partie des gens du paradis.

Il a été tué par les khawarijs (*) en l'an quarante du calendrier hégirien.

(Voir Siyar A'lam An Noubala, Qism Siyar Al Khoulafa Rachidin p 225 ; Al Bidaya Wa Nihaya vol 11 p 5)

(*) Il s'agit d'une secte égarée dont les principales caractéristiques sont le fait qu'ils jugent comme mécréants les musulmans qui commettent des grands péchés et qu'ils se rebellent contre les gouverneurs musulmans.

D'après Abou Toufayl : J'ai vu le chef des croyants 'Ali Ibn Abi Talib (qu'Allah l'agrée) monter sur le minbar et dire : Interrogez-moi avant que vous ne puissiez plus le faire et certes après ma mort vous n'interrogerez personne qui soit aussi savant que moi.

Ibn Al Kawa s'est levé et a dit : Ô chef des croyants ! Quel est le sens de tel verset dans la sourate Ad Dhariyat ?

Et alors il leur a expliqué le sens de certains versets.

(Rapporté par Al Hakim dans son Moustadrak n°3793 qui l'a authentifié et l'imam Dhahabi l'a approuvé et Cheikh Moqbil n'a fait aucun commentaire à propos de ce jugement)

عن أبو الطفيل قال : رأيت أمير المؤمنين علي بن أبي طالب رضي الله عنه قام على المنبر فقال : سلوني قبل أن لا تسألوني ولن تسألوا بعدي مثلي فقام ابن الكواء فقال : يا أمير المؤمنين ! ما معنى هذه الآية في سورة الذاريات ؟ ففسر لهم بعض الآيات

رواه الحاكم في المستدرک رقم ٣٧٩٣ و صححه ووافقه الذهبي وسكت الشيخ مقبل عن (حکمهما)

2. 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée)

'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée) était un compagnon du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) originaire de La Mecque.

Il est rentré dans l'Islam alors qu'il n'était qu'un petit garçon et était la sixième personne à rentrer dans l'Islam.

Il a effectué les deux émigrations : d'abord vers l'Abyssinie puis vers Médine.

Il est mort en l'an quarante du calendrier hégirien.

(Voir Siyar A'lam An Noubala vol 1 p 461)

Voici quelques textes sur la science de 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée) à propos du Coran et de son explication :

D'après Chaqiq Ibn Salama, 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée) a dit : « Je jure par Allah que j'ai certes appris directement de la bouche du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) bid' (*) et soixante-dis sourates.

Je jure par Allah que certes les compagnons du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) savent que je fais partie des plus savants d'entre eux à propos du Livre d'Allah et je ne suis pas le meilleur d'entre eux ».

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°5000)

(*) Ce terme en arabe désigne un nombre entre trois et neuf. Ainsi il a appris directement du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) entre soixante treize et soixante-dix neuf sourates du Coran.

عن شقيق بن سلمة قال عبدالله بن مسعود رضي الله عنه : والله لقد أخذتُ من في رسول الله صلى الله عليه وسلم بضعةً وسبعين سورةً والله لقد علم أصحاب النبي صلى الله عليه وسلم أنني من أعلمهم بكتاب الله وما أنا بخيرهم
(رواه البخاري في صحيحه رقم ٥٠٠٠)

D'après Masrouq, 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée) a dit : « Je jure par Celui en dehors de qui aucune divinité ne mérite d'être adorée ! Il n'y a pas une sourate du Livre d'Allah qui ait été révélée sans que je ne sache où elle a été révélée et il n'y a aucun verset du Livre d'Allah qui a été révélé sans que je ne sache pour quelle chose il a été révélé.

Et si je connaissais une personne qui soit plus savante que moi à propos du Livre d'Allah et que le chameau permette de se rendre auprès d'elle (*) alors je me serai certes rendu auprès d'elle ».

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°5002)

(*) C'est à dire que le chameau est un moyen de transport qui permette de se rendre auprès de la personne.

عن مسروق قال عبدالله بن مسعود رضي الله عنه : والله الذي لا إله غيره ما أنزلت سورةً من كتاب الله إلا أنا أعلم أين أنزلت ولا أنزلت آيةً من كتاب الله إلا أنا أعلم فيما أنزلت ولو أعلم أحدًا أعلم مني بكتاب الله تَبْلُغَهُ الإبلُ لركبتُ إليه
(رواه البخاري في صحيحه رقم ٥٠٠٢)

D'après Abou Al Ahwas : Nous étions dans la maison de Abou Moussa (qu'Allah l'agrée) avec un groupe des compagnons de 'Abdallah (qu'Allah l'agrée) (1) entrain de regarder un moushaf (2).

Alors 'Abdallah (qu'Allah l'agrée) s'est levé et Abou Mas'oud (qu'Allah l'agrée) a dit : Je n'ai pas connaissance que le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) ait laissé après lui une personne plus savante à propos de ce qu'Allah a révélé que cette personne qui vient de se lever.

Abou Moussa (qu'Allah l'agrée) a dit : Si tu dis cela c'est certes car il assistait lorsque nous étions absents et on lui permettait d'entrer lorsqu'on ne nous le permettait pas.

(Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°2461)

(1) C'est à dire 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée).

(2) C'est à dire le Coran sous forme de livre.

عن أبي الأحوص قال : كُنَّا فِي دَارِ أَبِي مُوسَى رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ مَعَ نَفَرٍ مِنْ أَصْحَابِ عَبْدِ اللَّهِ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ وَهُمْ يَنْظُرُونَ فِي مُصْحَفٍ فَقَامَ عَبْدُ اللَّهِ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ فَقَالَ أَبُو مَسْعُودٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ : مَا أَعْلَمُ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ تَرَكَ بَعْدَهُ أَعْلَمَ بِمَا أَنْزَلَ اللَّهُ مِنْ هَذَا الْقَائِمِ فَقَالَ أَبُو مُوسَى رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ : أَمَا لَئِنْ قُلْتَ ذَلِكَ لَقَدْ كَانَ يَنْشَهُدُ إِذَا غَبْنَا وَيُؤَدِّنُ لَهُ إِذَا حُجِبْنَا (رواه مسلم في صحيحه رقم ٢٤٦١)

D'après 'Abder Rahman Ibn Abi Leyla : Lorsque les compagnons de 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée) se rassemblaient auprès de lui, ils se passaient le moushaf et lisaient et il leur faisait l'explication.

(Rapporté par Abou 'Oubeid dans Fadail Al Quran et authentifié par l'imam Ibn Kathir dans Fadail Al Quran p 210)

عن عبدالرحمن بن أبي ليلى عن عبدالله بن مسعود رضي الله عنه أنه كان إذا اجتمع إليه إخوانه نشروا المصحف فقرأوا وفسر لهم (رواه أبو عبيد وصححه الإمام ابن كثير في فضائل القرآن ص ٢١٠)

3. 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père)

'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) était le cousin du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui).

Il était originaire de La Mecque et est rentré dans l'Islam très jeune.

Lorsque le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) est mort, il avait environ quinze ans.

Il est mort en l'an soixante huit du calendrier hégirien.

(Voir Siyar A'lam An Noubala vol 3 p 331)

Voici quelques textes sur la science de 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) à propos du Coran et de son explication :

D'après 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) : J'étais dans la maison de Maymouna Bint Al Harith (qu'Allah l'agrée) et j'ai posé de l'eau pour la purification du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui).

Il a dit : « Qui a posé cela ? ».

Maymouna (qu'Allah l'agrée) a dit : C'est 'Abdallah.

Alors le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Ô Allah ! Instruis le dans la religion et apprends lui l'explication (*) ».

(Rapporté par Ibn Hibban dans son Sahih n°7055 et authentifié par Cheikh Albani dans la Silsila Sahiha n°2589)

(*) C'est à dire l'explication du Coran.

عن عبدالله بن عباس رضي الله عنهما قال : كُنْتُ فِي بَيْتِ مَيْمُونَةَ بِنْتِ الْحَارِثِ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا فَوَضَعْتُ لِرَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ طَهُورًا فَقَالَ : مَنْ وَضَعَ هَذَا ؟
قَالَتْ مَيْمُونَةُ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا : عَبْدُ اللَّهِ
فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : اللَّهُمَّ فَقِّهْهُ فِي الدِّينِ وَعَلِّمَهُ التَّأْوِيلَ
رواه ابن حبان في صحيحه رقم ٧٠٥٥ و صححه الشيخ الألباني في السلسلة الصحيحة رقم
٢٥٨٩)

D'après Masrouq, 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée) a dit : « Quel bon exégète du Coran est 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) ».

(Rapporté par Al Hakim dans son Moustadrak n°6370 qui l'a authentifié selon les conditions de Boukhari et Mouslim et l'imam Dahabai l'a approuvé. Il a également été authentifié par Cheikh Al Islam Ibn Taymiya dans Majmou' Al Fatawa 13/365)

عن مسروق قال عبدالله بن مسعود رضي الله عنه : نعم ترجمان القرآن عبدالله بن عباس رضي الله عنهما
رواه الحاكم في المستدرک رقم ٦٣٧٠ و صححه على شرط البخاري و مسلم و وافقه الذهبي
(و صححه أيضاً الشيخ الإسلام ابن تيمية في مجموع الفتاوى ٣٦٥/١٣)

D'après Mansour, Moujahid Ibn Jabr (mort en 104 du calendrier hégirien) a dit : « Lorsque 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) faisait l'explication d'un passage du Coran, je voyais sur elle une lumière (*) ».

(Rapporté par l'imam Ahmed dans Fadail As Sahaba n°1935 et authentifié par Cheikh Wasiyou Allah 'Abbas dans sa correction de cet ouvrage vol 2 p 1244)

[L'IMPORTANTANCE ET LA MANIÈRE DE FAIRE LE TEFSIR DU CORAN]

(*) Il voulait par cela montrer la grande science de 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) concernant l'explication du Coran et le fait qu'il avait la capacité de mettre en évidence et d'éclaircir le sens voulu par les verset du Coran.

عن منصور قال مجاهد بن جبر : كان عبدالله بن عباس رضي الله عنهما إذا فسّر الشيء رأيت عليه نوراً
رواه الإمام أحمد في فضائل الصحابة رقم ١٩٣٥ وصححه الشيخ وصي الله عباس في تحقيق
(هذا الكتاب ج ٢ ص ١٢٤٤)

Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) a dit : Interrogez-moi à propos de l'explication du Coran car je l'ai certes appris alors que j'étais petit.

(Rapporté par Ibn Sa'id et authentifié par l'imam Ibn Hajar dans Fath Al Bari 9/84)

عن عبدالله بن عباس رضي الله عنهما أنه قال : سألوني عن التفسير فإني حفظت القرآن وأنا صغير
(رواه ابن سعيد و صححه احافظ ابن حجر في فتح الباري ٨٤/٩)

D'après Az Zoubayr Ibn Al Khourait, 'Ikrima (mort en 105 du calendrier hégirien) a dit : « 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) était plus savant que 'Ali Ibn Abi Talib (qu'Allah l'agrée) à propos du Coran ».

(Rapporté par Al Fasawi dans Al Ma'rifa Wa Tarikh vol 1 p 495 et sa chaîne de transmission est authentique)

عن الزبير بن الخريت قال عكرمة : كان عبدالله بن عباس رضي الله عنهما أعلم بالقرآن من علي بن أبي طالب رضي الله عنه
(رواه الفسوي في المعرفة والتاريخ ج ١ ص ٤٩٥ و سنده صحيح)

Quatrième manière : L'explication du Coran par les paroles des tabi'ins

Les tabi'ins sont la génération qui a appris l'Islam avec les compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous).

Et parmi les différentes sciences qu'ils ont appris avec eux il y avait la science de l'explication du Coran.

(Majmou' Al Fatawa de Cheikh Al Islam Ibn Taymiya 13/333)

Cheikh Al Islam Ibn Taymiya (mort en 728 du calendrier hégirien) a dit : « Si on ne trouve pas l'explication d'un verset dans le Coran lui-même, ni dans la Sounna, ni dans les paroles des compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée), alors dans ce cas beaucoup des imams retournent vers les paroles des tabi'ins ».

(Majmou' Al Fatawa 13/368)

Et il a dit également : « De manière générale, celui qui délaisse l'avis des compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée) et des tabi'ins et leurs explications du sens des versets du Coran et adopte un autre avis aura commis une erreur dans cela... ».

(Majmou' Al Fatawa 13/361)

L'imam Ibn Qayim Al Djawziya (mort en 751 du calendrier hégirien) a dit : « Celui qui médite sur les ouvrages des imams et de ceux qui les ont suivis (*), il trouvera ces ouvrages remplis de l'utilisation des paroles des tabi'ins comme arguments ».

(I'lam Al Mouwaqi'in vol 6 p 38)

(*) C'est à dire les ouvrages d'explication du sens des versets du Coran.

Nous allons citer une courte biographie et quelques textes à propos de la science de l'explication du Coran concernant quelques uns des grands savants parmi les tabi'ins dans ce domaine.

1. Moujahid Ibn Jabr

Moujahid Ibn Jabr était un habitant de La Mecque.

Il a appris le Coran et son explication avec le compagnon 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père).

Il a également étudié avec Abou Houreira, 'Aicha, Sa'd Ibn Abi Waqqas et autres parmi les compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous).

Il est mort en 104 du calendrier hégirien.

(Voir sa biographie dans Siyar A'lam An Noubala vol 4 p 449)

D'après Aban Ibn Salih, Moujahid Ibn Jabr a dit : « J'ai présenté le Coran à 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) à trois reprises (*) et je m'arrêtais à chaque verset et je l'interrogeais : Pourquoi ce verset est-il descendu ? Quel est son sens ? ».

(Rapporté par Tabari dans son Tefsir n°108 et authentifié par Cheikh Wasiyou Allah 'Abbas dans sa correction de Fadail As Sahaba n°1866)

(*) Et dans certaines version de ce texte, il a dit : « J'ai présenté le Coran à 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) à trente reprises... ».

(Rapportée par Abou Nou'aym dans Hiliyatoul Awliya vol 3 p 280)

عن أبان بن صالح قال مجاهد بن جبر : عَرَضْتُ الْقُرْآنَ عَلَى عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عَبَّاسٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا ثَلَاثَ عَرَضَاتٍ أَقْفَهُ عَلَى كُلِّ آيَةٍ أَسْأَلُهُ : فِيمَ نَزَلَتْ ؟ وَكَيْفَ كَانَتْ ؟
رواه الطبري في تفسيره رقم ١٠٨ و حسنه الشيخ وصي الله عباس في تحقيق فضائل
(الصحابة رقم ١٨٦٦)

وفي رواية أخرى قال : عَرَضْتُ الْقُرْآنَ عَلَى عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عَبَّاسٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا ثَلَاثِينَ عَرَضَةً
(رواها أبو نعيم في حلية الأولياء ج ٣ ص ٢٨٠)

D'après Ibn Abi Moulayka : J'ai vu Moujahid interroger 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agréa lui et son père) à propos de l'explication des versets du Coran.

Il avait avec lui ses feuillets et 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agréa lui et son père) lui disait : « Ecris ! ».

Et ceci jusqu'à ce qu'il l'interroge à propos de l'explication du Coran en entier.

(Rapporté par Tabari dans son Tefsir n°107 et authentifié par Cheikh Shouayb Arnaout dans sa correction de Siyar A'lam An Noubala vol 14 p 168)

عن ابن أبي مليكة قال : رأيتُ مُجَاهِدًا يسألُ عبدَ اللَّهِ بنَ عباسٍ رضي الله عنهما عن تفسير القرآنِ ومعهُ ألواحُه فيقولُ له عبدُ اللَّهِ بنَ عباسٍ رضي الله عنهما : اكتبْ حتَّى سألهُ عَنِ التَّفْسِيرِ كُلِّهِ
رواه الطبري في تفسيره رقم ١٠٧ و صححه الشيخ شعيب الأرنؤوط في تحقيق سير أعلام
(النبلاء ج ١٤ ص ١٦٨)

2. Qatada Ibn Di'ama

Qatada Ibn Di'ama était un habitant de Bassora en Irak.

Il a étudié entre autres avec 'Abdallah Ibn Sarjis et Anas Ibn Malik (qu'Allah les agréa tous les deux).

Il est mort en 127 du calendrier hégirien.

(Voir sa biographie dans Siyar A'lam An Noubala vol 5 p 449)

D'après Ma'mar, Qatada Ibn Di'ama a dit : « Il n'y a pas un seul verset dans le Coran à propos duquel je n'ai pas entendu une explication ».

(Rapporté par Tirmidhi dans ses Sounan après le hadith n°2952 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Tirmidhi)

عن معمر قال قتادة بن دعامة : ما في القرآن آية إلا و قد سمعت فيها شيئاً
رواه الترمذي في سننه بعد الحديث رقم ٢٩٥٢ و صححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن
(الترمذي)

3. Jabir Ibn Zayd

Jabir Ibn Zayd était un habitant de Bassora en Irak.

Il était un des plus grands élèves du compagnon 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agréa lui et son père).

Il est mort en 103 du calendrier hégirien.

(Voir sa biographie dans Siyar A'lam An Noubala vol 4 p 449)

D'après 'Ata, 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agréa lui et son père) a dit : « Si les gens de Bassora s'arrêtaient à la parole de Jabir Ibn Zayd, cela leur aurait suffi comme science à

propos de ce qui se trouve dans le Livre d'Allah ».

(Rapporté par Abou Nou'aym dans Hiliya Al Awliya vol 3 p 85 et authentifié par Cheikh Albani dans Ar Rad Al Moufhim p 50)

عن عطاء قال عبدالله بن عباس رضي الله عنهما : لو أنّ أهل البصرة نزلوا عند قول جابر بن زيد لأوسعهم علماً عما في كتاب الله (رواه أبو نعيم في حلية الأولياء ج ٣ ص ٨٥ و صححه الشيخ الألباني في الرد المفحم ص ٥٠)

4. Abou Al 'Aliya

Son nom est Rafi' Ibn Mihran et son surnom est Abou Al 'Aliya.

Il était un habitant de Bassora en Irak.

Il a été un élève de 'Omar, 'Ali, Oubey Ibn Ka'b, 'Abdallah Ibn 'Abbas et autres parmi les compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous).

Il est mort en 93 du calendrier hégirien.

(Voir sa biographie dans Siyar A'lam An Noubala vol 4 p 207)

D'après Hafsa, Abou Al 'Aliya a dit : « J'ai lu le Coran à trois reprises (1) à l'époque de 'Omar Ibn Al Khattab (2) ».

(Rapporté par Ibn 'Asakir dans Tarikh Dimachq vol 18 p 171 et authentifié par l'imam Ibn Hajar dans Al Isaba vol 3 p 576)

(1) C'est à dire qu'il a étudié le Coran en entier à trois reprises.

Et il a été mentionné précédemment que les premiers musulmans n'apprenaient pas uniquement les mots du Coran mais également le sens des versets.

(2) C'est à dire que c'est avec 'Omar Ibn Al Khattab (qu'Allah l'agrée) qu'il a étudié le Coran en entier à trois reprises.

(Voir Ithaf Al Foudala Fi Akhbar Wa Taraif Al Qoura p 44)

عن حفصة قال أبو العالية : قرأت القرآن على عهد عمر بن الخطاب رضي الله عنه ثلاث مرات رواه ابن عساکر في تاريخ دمشق ج ١٨ ص ١٧١ و صححه الحافظ ابن حجر في الإصابة ج ٣ ص ٥٧٦

5. 'Ikrima

Il s'agit de 'Ikrima l'affranchi de 'Abdallah Ibn 'Abbas.

Il était un habitant de Médine.

Il a été un élève de 'Aicha, Abou Houreira, 'Abdallah Ibn 'Abbas, 'Abdallah Ibn 'Omar et autres parmi les compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous).

Il est mort en 107 du calendrier hégirien.

(Voir sa biographie dans Siyar A'lam An Noubala vol 5 p 12)

D'après Zoubayr Ibn Al Khourait, 'Ikrima a dit : 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) m'attachait le pied et il m'apprenait le Coran et la Sounna (*).

(Cité par Al Boukhari dans son Sahih ; Rapporté par Ibn Sa'd dans Al Tabaqat Al Koubra vol 7 p 283 et authentifié par Cheikh Albani dans Moukhtasar Sahih Al Boukhari vol 2 p 136)

[L'IMPORTANTCE ET LA MANIÈRE DE FAIRE LE TEFSIR DU CORAN]

(* C'est à dire que 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) faisait cela alors que 'Ikrima était un jeune garçon chez lequel il avait décelé un fort potentiel.

Et ainsi il voulait de 'Ikrima reste auprès de lui afin d'apprendre et qu'il ne perde pas son temps dans des choses futiles.

عن الزبير بن الخريت قال عكرمة : كان عبدالله بن عباس رضي الله عنهما يجعل في رجلي الكبل يعلمني القرآن و يعلمني السنّة
ذكره البخاري في صحيحه و رواه ابن سعد في الطبقات الكبرى ج ٧ ص ٢٨٣ و صححه الشيخ
(الألباني في مختصر صحيح البخاري ج ٢ ص ١٣٦)

D'après Simak, 'Ikrima a dit : « Tout ce que je vous mentionne à propos du Coran, je l'ai appris de 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) ».

(Rapporté par Ibn Abi Hatim comme ceci est mentionné dans Al Itqan Fi 'Ouloum Al Qur'an de Souyouti p 2341)

عن سماك قال عكرمة : كل شيء أحدثكم في القرآن فهو عن عبدالله بن عباس
(رواه ابن أبي حاتم كما في الإتيان في علوم القرآن للسيوطي ص ٢٣٤١)